

# CHARTE DU RÉSEAU MAP

# RAISON D'ÊTRE ET ENJEUX DU RÉSEAU MAP

L'espace urbain Paris-périphérie est un espace unique en France, "à part".



- La population parisienne est la plus diverse de France, et elle est de loin la plus dense d'Europe, comparable à certaines autres mégalopoles du monde (comme Shanghai, Bombay ou Séoul), mais sur un territoire très restreint. Cette densité baisse très fortement en Île-de-France, à mesure que l'on s'éloigne de la ville de Paris, qui n'est elle-même pas extensible en soi.
- La vie économique parisienne est également unique en France. La donnée la plus représentative de cette situation singulière est celle du prix de l'immobilier, qui a un impact sur toute entité professionnelle parisienne.

La filière musicale parisienne ne déroge pas à la règle : en France, 85% du chiffre d'affaire de la musique enregistrée est généré à Paris, 75% pour le live. La filière est hyper concentrée, de manière historique, et se déconcentre finalement très peu. Paris est donc, de fait, attractive pour les opérateur rice s de la filière et les artistes.



Dès lors, Paris est un passage obligé pour la plupart des artistes, et en particulier celles et ceux qui se destinent et/ou qui ont pour objectif d'atteindre le grand public, quel que soit leur niveau de développement de projet - émergent·e·s ou confirmé·e·s.

Aussi, les acteur·rice·s des Musiques Actuelles qui travaillent sur ce territoire ont à faire face et à combiner nombre de paramètres "spécifiques" à la ville de Paris : la diversité des publics, la diversité des artistes - qu'il est primordial de garder riche et variée - et le coût de la vie, qui rendent les business-modèles parisiens spécifiques, par ricochets.

Le modèle économique des opérateur-rice-s de la filière est ainsi différent du reste du territoire : les coûts fixes (loyers, salaires des employé-e-s, prix de location des salles et de studios...etc.) pèsent davantage, (énormément), au détriment des coûts variables, et donc notamment au détriment des revenus des artistes dans le spectacle vivant (qui sont de 30 à 60% moindre que sur le reste du territoire). Ces derniers continuent pour autant à jouer et se produire dans la ville de Paris car c'est incontournable (gage de visibilité, tant vis-à-vis du public que des professionnel·le-s).

Ces enjeux et problématiques ont conduit les acteur-rice-s de la chaîne de valeur des musiques actuelles parisiennes à se regrouper, afin d'échanger, construire, et imaginer des solutions spécifiques à ce territoire au sein duquel ils exercent, pour avoir une représentation de leurs spécificités parisiennes.

<sup>1</sup> presque 3 fois plus dense que celle de New York, 4 fois plus que celle de Londres, 5 fois plus que celle de Berlin, par exemple

<sup>2</sup> Londres est 15 fois plus étendu que Paris, Berlin 9 fois plus, par exemple

Moyennes: Lyon x2, Marseille x3..., Val-de-Marne x2, Val-d'Oise x3...

<sup>4</sup> Sources CNV/M et SACEM 2018

- Le réseau fédère les professionnel·le·s de la chaîne de valeur de la filière des Musiques Actuelles à Paris, qui appuie la structuration des créateur·rice·s/entrepreneur·se·s en tant que formateurs, producteurs et diffuseurs d'objets phonographiques et de lives.
- Le réseau intervient dans un cadre d'intérêt collectif. À ce titre il identifie les enjeux et problématiques communes à défendre auprès des organismes professionnels et les pouvoirs publics, développe des outils mutualisés, et promeut et valorise ses membres par l'organisation d'opérations dédiées.

# **OBJET DE LA CHARTE**

La charte est un outil interne, en annexe des statuts, et elle est évolutive.

La Charte du MAP a pour objets de :



- Définir les objectifs et les finalités du Réseau MAP, centrées sur l'intérêt collectif et œuvrant pour la pérennité de la filière.
- Définir les valeurs communes partagées par ses membres.
- Fixer le cadre déontologique référent pour les adhérent et su MAP en ce qui concerne les activités de répétition, de diffusion et de formation dans le secteur des Musiques Actuelles.

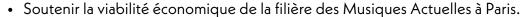
Il est à noter que le Réseau MAP demande à ses membres de prendre en compte les valeurs communes cidessous, de faire ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre et en pratique tout ce qui est en leur pouvoir pour les faire respecter, à tous les étages de leurs structures (au sein des équipes permanentes, vis-à-vis des artistes, vis-à-vis des publics, et plus généralement dans toutes leurs interactions dans la cité).

Dans des termes juridiques et déontologiques : il s'agit d'un engagement avec obligation de moyens.

# VALEURS COMMUNES, CADRE DÉONTOLOGIQUE DU MAP ET ENGAGEMENTS MUTUELS

#### DURABILITÉ

Il s'agit de:



- Favoriser tout ce qui améliore la vivabilité de la filière
- Valoriser au quotidien toute action et/ou décision qui engage les structures de la filière à tendre vers des pratiques équitables et à favoriser la responsabilité sociétale des organisations et leur prise en compte des grandes mutations sociales et environnementales (normes ISO, programmes de prévention...)
  - Parité H/F,
  - Lutte contre les discriminations,
  - Sensibilisation au handicap,
  - Développement durable,
  - Liste non exhaustive.



# CRÉATIVITÉ - DIVERSITÉ

#### Il s'agit de:

- Soutenir et développer les potentiels artistiques en termes de création et en termes de soutien à l'artiste :
- soutien des artistes émergent·e·s locaux dans leur structuration, et dans leur professionnalisation si besoin,
- o reconnaissance de la diversité des pratiques artistiques et culturelles qui coexistent.
- Valoriser chaque type de métier, quelle que soit sa place dans la chaîne du développement des artistes et de leur projet.
- Valoriser et soutenir la diversité des modèles économiques.



# SOLIDARITÉ - RÉCIPROCITÉ - SINCÉRITÉ

### Il s'agit de:

- Provoquer l'interconnaissance.
- Être solidaire à titre collectif dans des actions de soutien à un e adhérent e ou à un groupe d'adhérent e s.
- S'engager dans une réciprocité des contributions.
- S'engager à être transparent et sincère dans les échanges.

#### **MUTUALISATION**

## Il s'agit de:

- Associer les pratiques et expertises des membres du Réseau pour que le MAP soit facteur de développement social, économique et environnemental du secteur.
- Mutualiser les expertises de chacun·e afin de formaliser des outils communs et améliorer le quotidien des membres du Réseau MAP.





## COOPÉRATION

Le Réseau MAP défend une démarche de solidarité et de travail en commun sur des thématiques et projets. Cette coopération s'opère à trois niveaux :

- Interne: le Réseau MAP est un réseau de filière, ses membres s'enrichissent mutuellement par la diversité de leurs activités et s'engagent dans un dispositif d'entraide quant aux difficultés qu'ils ou elles pourraient rencontrer. Des outils d'intérêt collectif, des projets communs, des groupes de travail thématiques, des opérations de valorisation et de promotion sont créés pour favoriser l'échange et la coopération entre les membres en dehors du réseau.
- **Territorial**: le Réseau MAP constitue également un outil de dialogue et de co-construction de projets avec les autres organisations professionnelles et dispositifs d'intérêt collectif ou général qui maillent le territoire francilien, national et européen.
- Partenarial: le Réseau MAP coopère également avec un ensemble de partenaires associatifs, institutionnels publics ou privés dans une logique de professionnalisation de ses membres. Il assure une veille sociétale, juridique, financière sectorielle, et s'inscrit dans une démarche contributive auprès des politiques publiques visant à mieux accompagner les acteur-rice-s et les métiers de notre filière.